



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

16 avril 2021
N° 5

LETTRE D'INFORMATION en Dordogne

«Avec France relance,
reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030»



Édito

Le déploiement du plan de relance se poursuit et tous les secteurs de l'économie du département de la Dordogne en bénéficient, comme vous pourrez le lire dans la présente lettre d'information. J'ai réuni le 8 avril dernier le comité départemental de suivi du plan de relance pour faire un point d'actualité sa mise en œuvre. J'ai notamment rappelé les dispositifs que le Gouvernement a prolongés pour tenir compte de l'impact sur le monde économique des dernières mesures de freinage renforcées qui ont été étendues à tout le territoire métropolitain depuis le début de ce mois, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19.

Je vous invite à diffuser largement la présente lettre d'information à tous les acteurs et bénéficiaires potentiels des mesures dans le département.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Frédéric PERISSAT
Préfet de la Dordogne

Thèmes abordés

ÉCOLOGIE	2	Lancement de France Expérimentation – Administrations.....	3
Ouvrages d'art.....	2	Innovation et transformation numérique..	4
Plan de modernisation des élevages « biosécurité et bien-être animal ».....	2		
COMPÉTITIVITÉ	2	COHÉSION	4
Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur.....	2	Aires d'accueil des gens du voyage.....	4
Numérisation des TPE : une aide élargie et prolongée.....	3		
Plan de relance pour l'industrie – secteurs stratégiques.....	3		



Ouvrages d'Art

Sur les 453 communes éligibles à ce dispositif national porté par le CEREMA, 162 se sont fait connaître pour bénéficier d'un « carnet de santé » de leurs ponts. Il comprendra un premier diagnostic de l'ouvrage et proposera un calendrier de surveillance et d'entretien.

La date limite de candidature a été repoussée au 30 avril. Pour plus d'informations sur ce programme, vous pouvez vous rendre sur le [site dédié](#) du Cerema ou contacter la Direction Départementale des territoires de la Dordogne.

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Plan de modernisation des élevages « biosécurité et bien-être animal »

L'appel à projets « Plan de modernisation des élevages 2021 » est ouvert du 31 mars au 30 septembre 2021 avec 2 périodes de dépôt des dossiers (du 31 mars au 30 juin 2021 et du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021). Un second appel à projets sera lancé dès le 1^{er} octobre, la durée de son ouverture sera fonction de l'état de consommation des crédits.

Cet appel à projets régional intègre le pacte national « Biosécurité et bien-être animal » du plan France relance. Il permet un soutien supplémentaire pour les éleveurs qui investissent dans la prévention des maladies animales et l'amélioration des conditions d'élevage. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le [site de la Draaf Nouvelle-Aquitaine](#).

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

COMPÉTITIVITÉ

Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur

41 entreprises de Dordogne vont bénéficier de cette mesure au titre du « Guichet 2020 ». Ce dispositif vise à soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies (fabrication additive, robotique, réalité virtuelle ou augmentée, logiciels de conception, contrôle non destructif, etc.). L'instruction des demandes est en cours

Les modalités du nouveau Guichet 2021 ne sont pas encore connues.

Chef de file : UD-DIRECCTE
na-ud24@direccte.gouv.fr

Numérisation des TPE : une aide élargie et prolongée

L'aide de 500 euros destinée à couvrir les coûts de numérisation pour les TPE fermées administrativement lors du second confinement et les hôtels, est étendue à toutes les entreprises de moins de 11 salariés tout secteur d'activité confondu. La période d'éligibilité des factures est étendue jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 mars 2021.

Pour rappel, cette aide prend en charge tout ou partie des coûts liés à une démarche de numérisation concernant la vente ou la promotion, la gestion de l'entreprise ou encore la relation clients.

Pour en bénéficier, les entreprises devront justifier à l'aide d'une ou plusieurs factures avoir engagé entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021 des dépenses de numérisation à hauteur de 450 euros minimum.

Pour en savoir plus et bénéficier de cette aide, rendez-vous [ici](#).

Plus d'informations sur www.francenum.gouv.fr/

Plan de relance pour l'industrie – secteurs stratégiques

Deux entreprises périgourdines viennent d'être lauréates de cet appel à projets : les entreprises INOVELEC à Boulazac Isle Manoire et BOUCHILLOU ALKYA à Bergerac.

Pour mémoire, cet appel à projets vise à soutenir des projets qui contribuent à la souveraineté du pays. Pour l'automobile, l'aéronautique et le nucléaire, il vise également à soutenir des projets de modernisation ou de diversification.

L'appel à projets en cours est ouvert jusqu'au 1er juin (lien [ici](#)).

Chef de file : UD-DIRECCTE
na-ud24@direccte.gouv.fr

Lancement de France Expérimentation – Administrations

Le 14 avril 2021, Mme la ministre de la Transformation et de la Fonction publique et M. le ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises ont annoncé la création d'un nouvel outil de simplification et d'innovation, « France Expérimentation – Administrations », dans la continuité des engagements pris lors du comité interministériel de la transformation publique en février 2021.

France Expérimentation doit permettre aux acteurs économiques qui le souhaitent d'expérimenter des dérogations réglementaires ou législatives temporaires pour faciliter leurs projets. Un nouveau guichet associé est désormais ouvert pour accélérer le déploiement de cette initiative essentielle et libérer l'innovation des entreprises. Il apportera un appui juridique aux services déconcentrés de l'Etat, en les accompagnant dans la résolution des blocages juridiques et procéduraux auxquels peuvent être confrontés les acteurs économiques locaux.

Dans le même temps, pour que davantage de projets innovants puissent être expérimentés dans les territoires, un [nouvel appel à projet pour France Expérimentation](#) est lancé. Celui-ci est ouvert jusqu'au 30 juin 2021.

Innovation et transformation numérique

Dans le cadre du volet « compétitivité » du plan France relance, 500 millions d'euros sont dédiés à l'innovation et à la transformation numériques (ITN) de l'Etat et des territoires. Le fonds ITN 7, doté de 88 millions d'euros, est spécifiquement consacré aux collectivités territoriales. Une enveloppe de 30 millions d'euros est déconcentrée aux préfectures de région afin de soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique dans les collectivités territoriales.

L'objectif est de financer des projets numériques qui auront un effet concret sous 2 ans. La priorité est accordée aux projets avec un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale. La montée en compétences des collectivités et la mutualisation des initiatives doivent être recherchées.

Pour en savoir plus et candidater, cliquer [ici](#).

Chef de file : Préfecture - SCPPAT
jean-francois.dias@dordogne.gouv.fr

COHÉSION

Aires d'accueil des gens du voyage

Huit dossiers de réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage ont été retenus en Dordogne pour un montant global de subventions de près de 500 000€, soit 40 % de l'enveloppe régionale. Ces réhabilitations d'aires concernent Bergerac, Coulounieix-Chamiers, Marsac-sur-l'Isle, Montpon-Ménestérol, Razac-sur-l'Isle, Sarlat, Siorac-en-Périgord, Trélissac.

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

